

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMMISSION DES ÉTUDES

EXTRAIT du procès-verbal de la cinq cent cinquante et unième assemblée ordinaire de la Commission des études de l'Université du Québec à Montréal, tenue le mardi 16 avril 2019, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Suivi des mesures de validation du trimestre d'hiver 2019

RÉSOLUTION 2019-CE-13651

ATTENDU les documents déposés en annexe CE-551-3.11;

ATTENDU les levées de cours et les grèves votées par les associations étudiantes au cours du trimestre d'hiver 2019 et leurs caractéristiques particulières;

ATTENDU le caractère discontinu des jours de grève, le nombre variable de jours de grève et la diversité des dates visées;

ATTENDU la nécessité de prendre en compte les situations particulières propres à chaque faculté;

ATTENDU le devoir de l'Université de préserver sa mission et de répondre aux besoins des étudiantes, étudiants, des professeures, professeurs, des maîtres de langue, des personnes chargées de cours et des autres personnels;

ATTENDU la responsabilité de l'Université de mettre tout en œuvre afin d'assurer à l'ensemble de ses étudiantes, étudiants une formation de qualité;

ATTENDU la nécessité de préciser les modalités de validation des activités de formation du trimestre d'hiver 2019 et d'en informer rapidement la communauté universitaire et les milieux de stage partenaires de l'Université;

ATTENDU l'importance de réitérer que les gestes d'intimidation sont contraires aux valeurs du milieu universitaire, que l'intimidation d'une personne ne peut, d'aucune façon et en aucun cas, être cautionnée ou tolérée et que l'Université doit assurer la sécurité et l'intégrité de sa communauté;

ATTENDU la situation particulière des étudiantes, étudiants en stage et la nécessité d'établir et de maintenir une relation partenariale avec les milieux de stage;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Danielle Laberge, appuyé par madame Magda Fusaro que la Commission des études :

RÉSOLUTION 2019-CE-13651 (SUITE)

RECONNAISSE l'importance, pour les étudiantes, étudiants, d'atteindre les objectifs de formation et d'acquérir les compétences prévues dans chacune des activités de formation;

RECONNAISSE la nécessité, pour l'Université, de maintenir des relations harmonieuses avec ses partenaires de façon à préserver la richesse et la diversité des milieux de stage offerts aux étudiantes, étudiants;

PRENNE ACTE des mesures de validation du trimestre d'hiver 2019 mises en œuvre par la Direction et les facultés, notamment à l'égard de la poursuite des stages;

RECOMMANDE que dans le cas des stages dont le nombre d'heures n'est pas régi par un agrément, les stages soient évalués le plus tôt possible en fonction de leurs objectifs d'apprentissage, sans égard aux heures manquées lors des jours de grève, si la, le stagiaire y consent;

RECOMMANDE que, dans les cas où l'évaluation des objectifs d'apprentissage nécessite la reprise d'heures de stages, l'étudiante, étudiant soit informé des compétences qui lui restent à développer;

MANDATE la vice-rectrice à la Vie académique par intérim, en collaboration avec le Registrariat les vice-doyennes, vice-doyens aux études, les directions de programme ainsi que les représentantes, représentants étudiants désignés à cette fin par leur association facultaire respective afin de régler les cas spécifiques et particuliers;

RECOMMANDE au Conseil d'administration d'entériner ces mesures;

RAPPELLE que les actes d'intimidation et d'atteinte à la sécurité des personnes ne sont pas tolérés par la communauté universitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 16 avril 2019



Isabelle Lafrance
Directrice intérimaire
Secrétariat des instances

Le 16 avril 2019

AH/kd

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMMISSION DES ÉTUDES

EXTRAIT du procès-verbal de la cinq cent cinquante et unième assemblée ordinaire de la Commission des études de l'Université du Québec à Montréal, tenue le mardi 16 avril 2019, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Suivi des mesures de validation du trimestre d'hiver 2019 portant sur la période d'abandon sans mention d'échec

RÉSOLUTION 2019-CE-13652

ATTENDU les documents déposés en annexe CE-551-3.11;

ATTENDU les levées de cours et les grèves votées par les associations étudiantes au cours du trimestre d'hiver 2019 et leurs caractéristiques particulières;

ATTENDU la nécessité de prendre en compte les situations particulières propres à chaque faculté;

ATTENDU le devoir de l'Université de préserver sa mission et de répondre aux besoins des étudiantes, étudiants, des professeures, professeurs, des maîtres de langue, des personnes chargées de cours et des autres personnels;

ATTENDU la responsabilité de l'Université de mettre tout en œuvre afin d'assurer à l'ensemble de ses étudiantes, étudiants une formation de qualité;

ATTENDU la nécessité de préciser les modalités de validation des activités de formation du trimestre d'hiver 2019 et d'en informer rapidement la communauté universitaire et les milieux de stage partenaires de l'Université;

ATTENDU les situations particulières vécues par certaines étudiantes, certains étudiants, notamment lorsque quatre séances ou plus d'un même cours ont été manquées ou lors de situations exceptionnelles liées aux stages;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Magda Fusaro, appuyé par monsieur Jean-Philippe Waaub, que la Commission des études :

RÉSOLUTION 2019-CE-13652 (SUITE)

REPORTE la période d'abandon avec facturation et sans mention d'échec au vendredi 26 avril 2019, 17 h, pour les cours où quatre séances ou plus ont été manquées ainsi que pour les stages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 16 avril 2019



Isabelle Lafrance
Directrice intérimaire
Secrétariat des instances

Le 16 avril 2019
AH/kd

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Projet de résolution

Suivi des mesures de validation du trimestre d'hiver 2019

RÉSOLUTION 2019-A-XXX

ATTENDU les documents déposés en annexe 2019-A;

ATTENDU les levées de cours et les grèves votées par les associations étudiantes au cours du trimestre d'hiver 2019 et leurs caractéristiques particulières ;

ATTENDU le caractère discontinu des jours de grève, le nombre variable de jours de grève et la diversité des dates visées;

ATTENDU la nécessité de prendre en compte les situations particulières propres à chaque faculté et École;

ATTENDU le devoir de l'Université de préserver sa mission et de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants, des professeures et professeurs, des maîtres de langue, des personnes chargées de cours et des autres personnels;

ATTENDU la responsabilité de l'Université de mettre tout en œuvre pour assurer à l'ensemble de ses étudiantes, étudiants une formation de qualité;

ATTENDU la nécessité de préciser les modalités de validation des activités de formation du trimestre d'hiver 2019 et d'en informer rapidement la communauté universitaire et les milieux de stage partenaires de l'Université;

ATTENDU l'importance de réitérer que les gestes d'intimidation sont contraires aux valeurs du milieu universitaire, que l'intimidation d'une personne ne peut, d'aucune façon et en aucun cas, être cautionnée ou tolérée et que l'Université doit assurer la sécurité et l'intégrité de sa communauté;

ATTENDU la situation particulière des étudiantes, étudiants en stage et la nécessité d'établir et de maintenir une relation partenariale avec les milieux de stage;

ATTENDU la résolution 2019-CE-13651 adoptée par la Commission des études le 16 avril 2019 concernant les mesures de validation du trimestre d'hiver 2019;

ATTENDU la résolution 2019-CE-13652 adoptée par la Commission des études le 16 avril 2019 concernant les mesures de validation du trimestre d'hiver 2019 portant sur le report de la période d'abandon et sans mention d'échec, au 26 avril 2019, 17h;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Conseil d'administration :

PRENNE ACTE des mesures de validation du trimestre d'hiver 2019 mises en œuvre par la Direction et les facultés et École, notamment à l'égard de la poursuite des stages;

ENTÉRINE les mesures recommandées par la Commission des études le 16 avril 2019, notamment :

1) que, dans le cas des stages dont le nombre d'heures n'est pas régi par un agrément, ceux-ci fassent l'objet d'une évaluation dans les meilleurs délais en fonction de l'atteinte des objectifs d'apprentissage, et ce, sans égard aux heures manquées lors des jours de grève, à la condition que la, le stagiaire y consente;

2) que, dans les cas où l'évaluation des objectifs d'apprentissage nécessite la reprise d'heures de stages, l'étudiante, étudiant soit informé des compétences qui lui restent à développer;

3) le report pour les cours où quatre séances ou plus ont été manquées ainsi que pour les stages, de la période d'abandon avec facturation et sans mention d'échec au vendredi 26 avril 2019, 17h00;

MANDATE la vice-rectrice à la Vie académique par intérim, en collaboration avec les vice-doyennes, vice-doyens aux études, les directions de programme ainsi que les représentantes, représentants étudiants désignés à cette fin par leur association facultaire respective, afin de trouver des solutions appropriées aux cas particuliers.